

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Représentée par son président, Monsieur Didier SEMINET
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **40 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Parcours de l'excellence sportive (40 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 420 329 €.


Article 2 :


La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

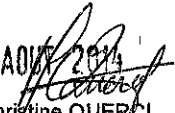
Fait à Paris, le 31/07/14

 **FEDERATION FRANÇAISE DE
LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE BASEBALL ET
SOFTBALL**
41, Rue de Fécamp - 75012 PARIS
Tél. : 01.44.66.89.30 - Fax : 01.44.66.96.00


Le Président

**LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL**

2101 266073
20 AOUT 2014


Marie-Christine QUERCI
Contrôleur général économique et financier
Chef du Département du Contrôle budgétaire

P/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

A

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a series of vertical strokes and a final flourish.

Le Président

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Développement des clubs et ligues	12 000 €	12 000 €	8 000 €	4 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	12 000 €	12 000 €	8 000 €	4 000 €
Pérenniser et améliorer les résultats internationaux des équipes nationales	335 000 €	255 000 €	208 446 €	126 554 €
Action 1				
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	15 000 €	15 000 €	4 000 €	11 000 €
Action 2				
Aides personnalisées (AP)	320 000 €	240 000 €	204 446 €	115 554 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	160 000 €	120 000 €	84 446 €	75 554 €
Structuration et suivi du PES	130 000 €	90 000 €	90 000 €	40 000 €
Action 2				
Parcours de l'excellence sportive (PES)	215 000 €	150 000 €	140 000 €	75 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	215 000 €	150 000 €	140 000 €	75 000 €
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	30 774 €	27 000 €	26 699 €	4 075 €
Suivi médical des sportifs	30 774 €	27 000 €	26 699 €	4 075 €
Action 3				
Protection de la santé du pratiquant (SMIR)	38 000 €	38 000 €	33 500 €	4 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	24 000 €	24 000 €	23 000 €	1 000 €
Formations fédérales	14 000 €	14 000 €	10 500 €	3 500 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	15 000 €	10 000 €	6 684 €	8 316 €
Formations fédérales	15 000 €	10 000 €	6 684 €	8 316 €
Favoriser l'accessibilité au plus grand nombre et l'accueil de tous	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	40 000 €	33 000 €	27 000 €	13 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	40 000 €	33 000 €	27 000 €	13 000 €
TOTAL	685 774 €	525 000 €	450 329 €	235 445 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

30 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

420 329 €


Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

26 699 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

393 630 €


Le Président